

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

VOL III.

MONTREAL, 13 JANVIER, 1846.

N. 2.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 24 novembre.—La négociation des valeurs sur l'état, les transactions sur les fonds étrangers et sur les denrées coloniales continuent à s'opérer avec difficulté. Cet état de choses continuera sans aucun doute à exister tant qu'il n'y aura rien de définitivement public sur les mesures que l'on se propose de prendre relativement à la loi sur les céréales. Par suite, les embarras financiers qui se sont ordinairement sentis dans les manufactures et sur les marchés vers la fin de l'année, se feront plus vivement sentir, et le résultat malheureux et inévitable de cette crise sera de nombreuses déclarations de faillites qui n'auraient pas eu lieu en toute autre circonstance. En vérité, on recueille déjà les fruits des délais que les ministres de S. M. ont apportés à adopter les mesures nécessaires, et la défiance est générale. Une assez grande quantité de banqueroutes ont été publiées dans les trois ou quatre dernières gazettes qui viennent de paraître. Les marchands et les fabricans sont aussi réservés que possible dans leurs transactions commerciales, persuadés qu'il sont que le nombre des faillites augmentera beaucoup avant le commencement du mois de février.

—Le parti whig, mettant à profit l'inaction de sir Robert Peel, fait en ce moment une démonstration très significative. Dans une lettre qu'il adresse d'Edimbourg aux électeurs de Londres, lord John Russell déclare se rallier au principe de la liberté commerciale la plus entière et la plus absolue. Voici les principaux passages de ce manifeste :

« Je confesse que sur la question générale, mes opinions ont subi, depuis vingt ans, une grande modification. Je pensais d'abord que le blé devait faire exception aux règles générales de l'économie politique ; mais l'observation et l'expérience m'ont convaincu que nous ne devions pas intervenir dans l'approvisionnement des denrées alimentaires. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse réglementer le marché aux grains de manière à produire les effets bienfaisans que l'entière liberté de vendre et d'acheter amène de la manière la plus sûre.

« J'ai tenté pendant plusieurs années d'obtenir un compromis en cette matière. En 1839, je votai pour un comité de la chambre, dans l'espoir d'amener la substitution d'un droit fixe modéré à l'échelle mobile des droits. En 1841, j'annonçai l'intention dans laquelle était le gouvernement de proposer un droit fixe de huit shillings par quarter. Dans le cours de la dernière session, je conseillai un droit moins élevé. Ces diverses propositions ont été successivement écartées. Le premier lord actuel de la trésorerie y répondit en 1837, 1840 et 1841, par des panégyriques éloquentes du système existant, vantant l'abondance que procurait ce système, et le bonheur moral qui en résultait.

« Il est désormais inutile de plaider pour le droit fixe. L'établissement d'un droit fixe, à moins d'y attacher un caractère transitoire, ne ferait que prolonger un débat qui a déjà produit beaucoup d'animosité et de mécontentement. Une loi qui a pour objet de rendre le pain rare

et cher, lorsqu'il est évident que cette addition au prix, pour une partie du moins, sert à augmenter les fermages, ne peut que faire grand tort à une aristocratie qui, cette querelle une fois vidée, restera forte par la propriété, forte par la composition du parlement, forte par l'opinion, forte par les traditions, forte par le souvenir de ses immortels services.

« Unissons-nous donc pour mettre fin à un système qui est la perte du commerce, la plaie de l'agriculture, la source des divisions entre les classes diverses de la société, la cause de la disette, de la fièvre, de la mortalité et du crime parmi le peuple.... Le gouvernement semble attendre un prétexte pour abandonner la législation sur les céréales. Que le peuple, par des pétitions, par des adresses, par des remontrances, lui fournisse l'excuse dont le ministère a besoin....

I. RUSSELL.

Edimbourg, 22 Novembre.

—Lord Morpeth vient de se prononcer en faveur de la cause de la liberté du commerce. Voici la lettre que le noble lord a adressée à ce sujet à E. Baines, secrétaire de l'association contre la loi des céréales :

« Castle-Nowand, 24 novembre.

« J'apprends que vous allez avoir un meeting à Leeds, dans le but d'augmenter le nombre des électeurs, afin d'assurer le succès de l'association contre la loi des céréales. Vous vous rappelez probablement que vous étiez présent dans une circonstance où, malgré de grands motifs pour me déterminer, je ne voulais pas m'engager simplement en faveur de ces objets. Tout ce qui s'est passé depuis, particulièrement ce qui se passe maintenant, la sympathie pour nos anciens amis du district, quoique je compte moins que jamais sur un renouvellement de relations politiques entre nous, et l'appréciation de ce que l'association contre la loi des céréales a faite pour arriver à son but si élevé ; tout cela se réunit pour mettre un terme à tout doute ou réserve de ma part, et je vous écris cette lettre sans avoir consulté qui que ce soit ou m'être entendu avec qui que ce soit. La somme que je vous envoie pour la société est insignifiante. Il serait difficile de prévoir quels appels pourraient nous être adressés dans le courant de l'année prochaine.

« Mais je déclare de la manière la plus formelle, ma conviction est que le moment est venu d'abroger définitivement les lois des céréales, et ma protestation contre l'inaction prolongée du gouvernement dans les conjonctures actuelles. Croyez-moi, mon cher Baines, votre dévoué. Morpeth.»

Cette lettre a été lue dans une nombreuse réunion des partisans de la liberté du commerce à Leeds. Après la lecture, M. Cobden a fait remarquer que les 5 liv. st., offertes par lord Morpeth, valaient plus que 5,000 liv. qui auraient pu être envoyées précédemment à la ligue. Il a ajouté que l'adhésion de S. S. à la cause de la liberté du commerce remplacerait d'office les discours des ministres ou des monopoleurs des lois des céréales.

—Les lettres de Cadix et de Séville annoncent que l'exportation des blés pour l'Angleterre commence à être considérable. De nombreuses cargaisons sont déjà sorties de Séville, d'autres encore se disposent à sortir.

—Les nouvelles apportées par la dernière malle de l'Inde annoncent que la guerre civile, avec toutes ses fureurs, règne maintenant dans le Panjab, et que les armées britanniques vont être appelées, pour la sécurité des possessions de la compagnie, à intervenir d'une manière effective.

M. Rosni est attendu à Paris, de retour de sa mission à Rome.

—On écrit de Dublin 16 novembre : « Le tribut annuel d'O'Connell a été payé hier. La somme perçue s'éleva à 2,235 liv. »

—On écrit de Perpignan : « Le grand-duc Constantin a débarqué. C'est un beau jeune homme, qui paraît avoir 19 ans ; il a visité l'amiral du port, sir John West, et le contre-amiral W. Samuel Eym dans l'arsenal. S. A. I. était accompagné par l'amiral russe et le baron Brunow. Demain S. A. I. visitera en détail nos établissemens militaires et maritimes. Le prince a été reçu avec les honneurs dus à son rang. »

—On sait que Mme la princesse de Joinville, outre les plus riches parures de diamans que princesses aient jamais portées, a reçu en dot de l'empereur du Brésil, son frère, presque tout les territoires d'une province de l'empire.

On dit que, depuis quelque temps, M. le prince de Joinville est occupé d'un immense projet de colonisation des domaines brésiliens de Mme la princesse.

S'il faut en croire certains bruits, les projets du prince sont sur le point de se réaliser, et tous les arrangemens qu'il y aurait à prendre avec le gouvernement brésilien, toutes les difficultés qu'il fallait vaincre, tout aurait été terminé dans une longue et active correspondance entre le prince de Joinville et son beau-frère.

On va jusqu'à assurer que le prince ira lui-même installer le noyau de la colonie au printemps prochain.

—Tous les journaux dynastiques, en annonçant le 36e anniversaire du mariage de Louis-Philippe avec Marie-Amélie, ajoutent que ce mariage fut célébré à Naples le 26 novembre 1809. Il est étonnant que les historiographes de ce parti connaissent si mal l'histoire des princes de la dynastie :

« Ce mariage ne fut pas célébré à Naples, mais à Palerme ; Naples, était, à cette époque, sous la domination de l'usurpateur Murat, et le roi légitime des Deux-Siciles s'était retiré à Palerme avec sa famille et les personnages les plus distingués de sa cour. C'est là que fut conclu le mariage de Louis-Philippe d'Orléans avec la princesse Marie-Amélie de Naples, mariage qui éprouva de grandes difficultés. La reine Caroline y fit une très longue résistance ; la sœur de la reine, Marie-Antoinette, manifesta une répugnance invincible, moquée par le souvenir du régicide Egalité ; cette répugnance ne céda qu'aux vives et pressantes sollicitations que fit auprès d'elle la noble et vertueuse duchesse d'Orléans en faveur de son fils, et surtout à une lettre pour la reine Caroline que cette princesse avait obtenue de la bonté de Louis XVIII ; il ne fallut rien moins qu'une aussi auguste influence pour arracher le consentement de la mère de Marie-Amélie.

M. le duc d'Orléans, qui trouvait dans cette alliance une réhabilitation, fit à cette occasion les protestations les plus honorables de fidélité et de dévouement à la cause de la légitimité, et y

ajouta le desaveu le plus complet et le plus explicite des principes et des erreurs de sa jeunesse. Ce sont des faits aujourd'hui acquis à l'histoire."

QUESTION DE L'OREGON.

L'Angleterre paraît sérieusement alarmée de la tournure que prend l'affaire de l'Oregon. Ses journaux commentent avec une inquiète sollicitude tout ce qui vient de l'Amérique à ce sujet, et les dispositions présumées de M. Polk sont l'objet des critiques les plus amères. Hier, le *Times* s'effrayait à la pensée que la volonté d'un seul homme, d'un homme aussi obscur que le président actuel des Etats-Unis, pût engager deux pays dans les hasards de la guerre, et, par avance, il avertissait, au nom du gouvernement anglais, le peuple américain de la ferme résolution de faire respecter les droits de la Grande-Bretagne.

Au fond, la question n'a tant d'importance aux yeux des anglais que parce qu'elle les place dans cette position embarrassante de céder devant l'Amérique ou de faire la guerre. Or, céder est toujours pénible pour une nation habituée à imposer partout sa volonté, et engager les hostilités est en ce moment chose impossible pour la Grande-Bretagne. Le cabinet de Londres espérait qu'il obtiendrait par la voie diplomatique un arrangement de nature à satisfaire les deux partis; aujourd'hui, cet espoir lui échappe. M. Polk, soutenu par l'opinion d'une grande partie du pays, semble se soucier peu de la mission dont M. Packenham était chargé. Le droit des Etats-Unis à la possession du territoire de l'Oregon est, à son avis, tellement clair et incontestable, qu'il est inutile de prolonger les négociations ou d'accepter un arbitre. Aux yeux de M. Polk, cette question du droit est tranchée. Il n'y a donc plus lieu à des jugemens par arbitres; il ne reste à l'Union qu'à déclarer, en fait que l'Oregon est partie intégrante de son territoire, et, si l'Angleterre réclame, c'est à ses risques et périls.

C'est en ces termes que l'organe officiel du cabinet de Washington a posé la question; elle l'avait d'ailleurs été ainsi dans le message que M. Polk a présenté l'année dernière au congrès. Mais, avant de pousser les choses à cette extrémité, il devra consulter les chambres. Jusqu'à ce qu'elles se soient prononcées, il n'y aura rien de résolu; cependant si les états du nord et une partie de ceux du sud parviennent à modérer les tendances belliqueuses de l'ouest, le droit de l'Union sera proclamé avec la même force; et peut-être que, malgré son mécontentement, l'Angleterre aura le bon esprit de le reconnaître, au lieu de s'engager dans des embarras dont elle n'est point assurée de triompher.

Un incident pourra décider les Etats-Unis à occuper sans trop de retard le territoire contesté. La Russie paraît le revendiquer, en partie, du moins. Pour protéger efficacement les possessions russes dans l'Amérique du Nord contre les contraventions des navires étrangers, le gouvernement du czar a autorisé l'établissement de croisières le long de la côte; de plus, il réclame la possession d'une certaine étendue de territoire depuis longtemps demandée par la compagnie américo-russe. Ce nouvel incident est de nature, à peser dans la question; mais on peut douter que les Etats-Unis abandonnent rien de ce qu'ils considèrent comme leur droit absolu.

—*L'Epoque.*

ITALIE.

On écrit de Rome, le 18 novembre, que le comte de Lutzow, ambassadeur d'Autriche et ministre de Toscane près le Saint-Siège, a envoyé sa démission à la cour du grand-duc, par suite de la mesure que ce prince a adoptée à l'égard des réfugiés des légations; mais on pensait qu'elle ne serait point acceptée.

—A la date du 11, l'empereur Nicolas était toujours à la villa Olivazza, près de Palerme, vivant dans une retraite absolue, et ne voulant être considéré que comme le général Romanoff. « Il n'a pas reçu le corps diplomatique étranger, dit une lettre, et s'est refusé aux honneurs et à toutes les fêtes qu'on lui offrait. Le prince Albert de Prusse et cinq à six personnes sont seuls admis à sa table. Les soirées s'écoulent paisiblement à Olivazza, sans vives distractions. On se réunit dans le salon de l'impératrice, où sont

invités quelquefois le prince Parfanna, le duc de Serra di Falco et le marquis de Forcella.

« Dans la journée, le czar fait des promenades à cheval ou en voiture, avec le roi des Deux-Siciles; il porte ordinairement un frac ou une redingote militaire avec les épaulettes de général. Il travaille souvent avec le comte de Nesselrode, son ministre des affaires étrangères.

« Le 10, l'empereur a invité le roi Ferdinand à déjeuner à bord du bâtiment à vapeur le *Kamtscharka*; il s'y est trouvé le premier avec sa fille, la grande-duchesse Olga, pour faire une réception solennelle à son royal hôte. Le roi, accompagné de la comtesse d'Aquila, s'y est rendu dans la yole royale, et a été salué, à son arrivée, par la musique du bâtiment. Le czar, en uniforme de cuirassier, attendait le roi au haut de l'escalier de tribord dans une attitude militaire, et tenant la main à la visière de son casque. Lorsque le roi eut monté l'escalier, il l'a embrassé avec effusion.

« S. M. l'impératrice a affecté 600 onces par mois (7,000 fr.) au soulagement des pauvres de Palerme. Cette somme sera distribuée par une commission que préside le duc de Serra di Falco.

—On annonce de Gènes que S. M. Marie-Christine, reine douairière de Sardaigne, est arrivée le 21 dans cette ville, pour y passer l'hiver.

Quelques heures après, on y voyait arriver également Mme la grande-duchesse de Mecklembourg-Schwerin, sœur de l'impératrice de Russie. S. A. s'est embarquée le lendemain sur le vapeur russe la *Bessarabie*, pour aller rejoindre la czarine à Palerme.

—Une alliance matrimoniale qui n'exista encore qu'en projet occupait sérieusement la diplomatie. C'est l'union de la grande-duchesse Olga avec l'archiduc Etienne d'Autriche. On parle de protestations et de difficultés soulevées par le Pape. Le désir de faire disparaître, au moins de ce côté, tout empêchement au mariage qui le rapprocherait de la cour de Vienne est pour beaucoup, dit-on, dans le projet qu'a le czar de passer quelques jours à Rome à son retour de Palerme. Il y était attendu d'abord pour le 18 ou le 19; mais les instances du roi de Naples ont obtenu qu'il différât son départ et c'est le 26 novembre seulement que le persécuteur des catholiques polonais pourra se mettre en rapport avec le saint-siège. Après avoir séjourné à Rome, Nicolas compte, dit-on, s'arrêter à Berlin et y passer les fêtes de Noël. Pendant ce temps, le jeune prince qui doit un jour, sous le nom d'Alexandre II, gouverner toutes les Russies, s'exerce par intérêt à cette tâche que la politique de son père lui aura rendue plus difficile. Pour en finir sur ce sujet, disons tout de suite que les nouvelles du Caucase n'ont pas tardé à confirmer les doutes que nous émettions naguère en parlant du bulletin officiel des premières opérations de la campagne. On annonce aujourd'hui une victoire de Shamyl et la défaite d'un corps russe considérable.

LES CEREALES EN EUROPE.

La question des céréales s'agite, en ce moment des deux côtés du détroit et préoccupe tout à la fois Londres et Paris, Saint-Cloud et Windsor. D'un côté les lois protectrices de l'agriculture sont vivement battues en brèche et l'on invoque les plus grands intérêts pour demander avec instance que le gouvernement ouvre à l'importation des céréales les ports de la Grande-Bretagne. De ce côté-ci la presse et l'opinion ont déjà poussé une sorte de cri d'alarme, et sommé le gouvernement de répondre à l'appel des populations affamées par une défense d'exportation. —*La Presse.*

ESPAGNE.

L'Espagne a malheureusement de nouveaux troubles à déplorer. Le 3 une tentative d'insurrection a éclaté à Valence; elle a été promptement réprimée, mais non sans entraîner de nouveaux malheurs dont la responsabilité doit retomber sur les infatigables artisans de désordres qui dans l'ombre ou du sein de l'exil, travaillent sans cesse à entretenir ou faire renaitre la guerre civile dans la péninsule. Les troubles de Valence ont été provoqués et organisés, dit-on, par une junta établie à Marseille. Les progressistes l'ont emporté dans quelques-unes des élections municipales, il était difficile qu'il en fut autrement, et le cabinet n'en saurait être affaibli. La prochaine réunion des cortès ôte toute valeur à ces luttes partielles et locales. Le ministre espère avoir obtenu, avant cette époque, la solution des questions qui se traitent à Rome. Il serait singulier qu'au moment où Nicolas croit pouvoir assez compter sur les bonnes dispositions du saint-siège pour l'aborder en personne, le gouvernement qui a rétabli l'ordre et contribué si courageusement à maintenir l'autorité catholique en Espagne trouvât le souverain pontife sourd à toutes ses représentations et inébranlable dans ses refus. Nous ne saurions croire que le successeur de Saint-Pierre veuille dimer au monde chrétien un tel spectacle.

Un décret de la reine d'Espagne, publié par la *Gazette de Madrid*, a fixé au 15 décembre la réunion des cortès. Le résultat des élections municipales est déjà connu en partie et il est généralement favorable au gouvernement. Les élections, artistiques de procureurs, nécessitées par les nominations d'un certain nombre des nouveaux réau-

teurs, s'annoncent également comme devant être en faveur du cabinet. Ainsi se trouvent réduits à leur juste valeur les tableaux inquiétants que presque tous les journaux de Madrid traçaient de la situation ministérielle. Le pays se montre plus juste que ses journaux envers les hommes dont sa situation atteste les services; ses mandataires directs n'iront certes pas le démentir. Le cabinet à la tête duquel se trouvent MM. Narvaez et Martinez de la Rosa a résolu dans son pays de graves difficultés intérieures; il est en présence de questions extérieures qui ont aussi leur importance. Mais l'Europe ne doit-elle pas comme l'Espagne elle-même, à ces hommes d'ordre et de paix, ses sympathies et même sa reconnaissance? Déjà tous les personnages qui apprécient le mieux l'état des esprits et les tendances du monde politique sont convaincus que le gouvernement de la reine Isabelle II ne tardera pas à voir ses relations diplomatiques rétablies avec toute l'Europe. —*Le Siècle.*

SUISSE.

Tout s'oublie et l'on commençait probablement à oublier en Suisse, l'assassinat de ce membre du conseil de Lucerne, tué il y a quelques mois dans son lit, au milieu de la nuit, d'un coup de carabine. La découverte et l'arrestation de l'assassin viennent de rappeler l'attention publique sur ce sinistre événement. Le meurtrier est un nommé Jacques Müller. Il déclare n'avoir eu personnellement aucun motif de haine contre M. Leu, sa victime; il n'agissait pas davantage par conviction ou ressentiment politique; mais dans ce crime, il n'a été qu'un instrument mercenaire. Il a été payé pour assassiner l'honorable conseiller, et ceux qui l'ont payé sont les adversaires politiques de M. Leu, ceux qui avaient à venguer sur cet homme populaire et ferme, la défaite des corporations. Le docteur Casimir Plyfer, bien connu par ses opinions radicales, est gravement compromis par les déclarations de l'assassin. Convoqué extraordinairement, le grand conseil du canton est saisi de l'affaire.

Une correspondance de Lucerne, que nous avons lieu de croire bien renseignée, donne les détails suivants sur le meurtrier du conseiller Leu:

« Jacques Müller, originaire de Steckenrain, est un homme d'environ 35 ans; il demeurait antérieurement près d'Unterschersel, était débiteur du conseiller Leu et connaissait parfaitement la maison de ce dernier. Il dissipa en peu de temps son patrimoine en vivant dans la débauche et le libertinage, et fut à subir à deux reprises des peines correctionnelles. Il fit partie des conjurés du 8 décembre. On lui permit 50,000 fr. pour assassiner le conseiller Leu. Après deux tentatives inutiles, il résolut, samedi 13 juillet, de le tuer dans son lit, crime qu'il exécuta. Armé de son fusil, il se rendit à Ebersol. Arrivé vers minuit près de la maison de Leu, il vit encrer de la lumière dans la cuisine; quand elle fut éteinte et qu'il n'entendit plus aucun bruit dans la maison, il adossa contre le mur une petite échelle, qu'il avait acé en deux huit jours auparavant, pour voir si le conseiller Leu était couché; et entra dans la chambre de derrière; il ressortit à l'extérieur de quelques minutes de la maison par la porte, alla retirer l'échelle, et revint dans la chambre à coucher de M. Leu. L'assassin, petit et trapu; pouvait avec son long fusil atteindre sûrement et sans effort M. Leu, couché sur un matelas à ressort. Le coup partit, et les mots de « Jésus Maria » prononcés par la victime lui firent supposer qu'il avait tiré juste; il prit aussitôt la fuite.

« Il exigea alors le prix du sang; mais il ne le reçut pas; on l'avait trompé et leurré, de fausses espérances; il ne rapporta chez lui qu'environ quarante louis d'or; furieux de ce mécompte, il parla de la chose et fut arrêté.

« Avant-hier, après une longue et violente lutte intérieure, il a avoué tout à coup son crime; depuis longtemps on était presque convaincu de sa culpabilité; le géôlier l'avait trouvé plus d'une fois pleurant et en proie à la plus vive agitation d'esprit. On n'a point eu recours à des moyens rigoureux pour le contraindre à faire l'aveu de son crime; tout ce qu'on dit à ce sujet les feuilles radicales est une insigne calomnie. Il se montre contrit et repentant. —*Courrier de l'Europe.*

TURQUIE.

Constantinople a, depuis quelque temps, ses crises ministérielles tout comme la capitale d'un gouvernement constitutionnel. Cette fois d'ailleurs le changement survenu dans le cabinet ottoman, paraît avoir quelque chose de plus significatif que les précédents. Reschid-pacha, ambassadeur actuel de la Porte près du cabinet des Tuileries, est nommé ministre des affaires étrangères. Reschid est l'un des hommes les plus dévoués au culte fanatique et suranné, peut-être pour l'intégrité et l'unité de l'empire ottoman; mais du moins ce n'est point par le fanatisme, par la barbarie, c'est par la civilisation et le progrès que ce pacha cherche à relever et consolider son idole. Chose rare parmi les fonctionnaires turcs, il est en outre, assure-t-on, d'une probité remarquable. qualité fort importante et pour le gouvernement et plus encore pour la population soumise à sa domination. Reschid a été l'un des agents les plus actifs peut-être de la coalition de 1840; mais depuis que Méhémet-Ali a décidé à se renfermer dans l'Egypte, semble ne plus songer à la Syrie qui le regrette sans doute, la France est devenue l'alliée la plus désintéressée de l'empire ottoman, celle qui, sans arrière-pensée, peut le mieux se rapprocher des intentions de Reschid à la seule condition que l'humanité y gagnera quelque chose. Le gouvernement français aura donc, sans aucun doute, après avoir plaidé l'élévation de Reschid.

BELGIQUE.

Les chambres belges sont ouvertes depuis le 10 novembre. Le discours du roi et les premières opérations parlementaires n'ont offert rien de remarquable.

L'agitation causée en Suisse par la découverte et les aveux de l'assassin du conseiller Leu, loin de se calmer paraît s'accroître et acquiescer une certaine intensité. La constitution radicale inaugurée, il y a quelques mois dans le canton de Vaud, semble aussi porter d'assez mau-

vrais fruits. Elle a servi tout à la fois de prétexte et d'instrument aux persécutions religieuses; loin d'être un gage d'ordre et de paix, elle est devenue une occasion de troubles et d'inquiétude.

GRECE.

En Grèce, l'existence ministérielle de Coletti semble sérieusement compromise. Malgré l'appui des 15 membres que le cabinet a été récemment autorisé à introduire dans cette assemblée, le sénat a rejeté une loi sur les ports d'armes à laquelle le cabinet attachait une grande importance, et au nombre qui l'ont le plus vivement combattue, on cite le président de l'arçevêque. En même temps le ministère anglais a fait remettre une note par laquelle il blâme, dit-on, la marche de l'administration, et qu'il conclut en signifiant qu'il veut être remboursé de sa quote part dans l'emprunt. Les plus fidèles partisans de Coletti ne croient pas qu'il puisse résister à tant d'embaras à la fois.

EGYPTE.

Reschid Pacha a déjà quitté Paris pour aller occuper à Constantinople le poste de ministre des affaires étrangères. Il sera remplacé ici par l'ambassadeur actuel de la Porte à Londres, et celui-ci aura pour successeur le ministre qui remplace Reschid, Chekib-Effendi, dont la mission en Syrie se termine ainsi par une sorte de disgrâce.

La question des subsistances ne préoccupe pas, il paraît, que le nord et l'occident; le Vice-roi d'Egypte vient, à raison du mauvais état des récoltes, de défendre l'exportation des denrées nécessaires à la vie.

PARTIE RELIGIEUSE.

AGITATION RELIGIEUSE.

Les troubles qui éclatent sur divers points de l'Europe à l'occasion des questions religieuses, révèlent l'existence d'une cause universelle qu'il est important d'approfondir pour arriver à rétablir l'ordre au sein de la grande famille chrétienne.

Dans le catholicisme, on voit des églises allemandes se séparer de l'église romaine; la Suisse se soulever pour s'opposer à l'extension des jésuites, et cette congrégation exciter en France des attaques qui ont paru assez sérieuses pour déterminer la cour de Rome à des concessions.

Dans le protestantisme, les sectes dissidentes élèvent de violentes réclamations contre les positions politiques prises en Allemagne à la suite des guerres de religion; par les églises officielles qui professent la confession d'Augsbourg.

Des agitations pareilles existent depuis longtemps en Angleterre; ainsi, dans tous les centres où fermente la pensée humaine, l'ordre matériel est troublé par la réaction des esprits contre l'autorité spirituelle quand ils croient qu'elle veut se servir du pouvoir temporel pour dominer les intelligences, se faire l'arbitre de la vérité politique, et contester à l'humanité la lumière qu'elle reçoit directement de son créateur, et à l'aide de laquelle elle voit la religion des choses, les lois qui régissent le monde physique et le monde moral.

Nous croyons qu'aucune opposition ne s'élèverait dans les populations chrétiennes contre l'église catholique si on ne voyait en elle que la conservatrice du dogme révélé, la dispensatrice des grâces apportées sur la terre par la mission du Christ.

L'autorité spirituelle ne serait point attaquée si elle était séparée du temporel; c'est la réunion des deux pouvoirs qui, dans le protestantisme, comme dans le catholicisme, inquiète les esprits, produit les conflits et les désordres.

Les opinions gallicanes qui établissent la séparation et l'indépendance de ces deux pouvoirs sont donc favorables à la religion et même à l'autorité spirituelle, puisqu'elles les mettent à l'abri des réactions de l'esprit de liberté.

Ces considérations doivent être méditées par les hommes d'état qui sont chargés de maintenir l'ordre matériel dans les sociétés; elles doivent fixer l'attention des protestants éclairés comme des catholiques.

Elles aident à comprendre comment l'unité peut se rétablir un jour au sein de la chrétienté, et comment l'ordre peut se rasseoir sur des bases stables; car il ne faut pas douter que les perturbations politiques n'aient leur source dans les profondeurs des questions religieuses. C'est dans le fort intérieur de l'homme qu'il faut porter la paix si on veut qu'elle règne dans les sociétés.

—La Gazette de France.

DES SCHISMATIQUES ALLEMANDS.

Malgré l'ardeur de ses efforts et l'injurieuse témérité de ses doctrines sacrilèges, le rongisme, après avoir fait un certain bruit, n'a plus le succès qui semblait accompagner ses premiers pas. Vainement il en a appelé aux passions en disant, par l'organe de Ronge: "Le but du catholicisme allemand est d'amener une religion dans laquelle chacun puisse croire ce que bon lui semble." Les passions ont pu s'applaudir de cette liberté, de cette espèce de sanction donnée à leurs excès; mais quelle base pour un culte nouveau, à une époque où les soi-disant réformateurs, avec leurs théories faciles, ont la prétention de se constituer prédicants de morale! Aussi les protestants raisonnables ont-ils repoussé ce scandaleux appui qui leur était offert; et, si le cabinet prussien a toléré, encour-

ragé la nouvelle secte avec l'espoir de s'en faire un levier pour son monopole évangélique, but qu'il n'a pas atteint; d'autres gouvernements protestants aussi, ont interdit aux faux docteurs, à ces loups dévorants, l'entrée de leurs états.

Outre l'immoralité de leur conduite et le danger de leurs tendances politico-religieuses, les coryphées du schisme rongien portaient en eux un germe de mort: c'était le défaut d'unité, par suite duquel ils ne pouvaient formuler un symbole à proposer à leurs adeptes; et ce défaut n'avait nullement été détruit par le concile où ils prétendaient régler les bases de leur foi. Qu'en est-il résulté? La division devenant chaque jour plus vive entre eux, leurs passions se révélaient dans tout ce qu'elles avaient de hideux, et ainsi leur masque tombait de lui-même. Faut-il s'étonner, après cela, que des champions de ce schisme l'aient abandonné pour rentrer dans la voie où ils auraient dû rester? De ce nombre est un nommé Julien Chowwitz, dit Joseph Chowanetz, qui s'était fait un nom dans la littérature et les journaux romantiques. En revenant à l'unité catholique, il a publié des aveux qui nous édifient complètement sur la vertu des sectaires. Il y raconte qu'après avoir été élevé dans la religion catholique, il était devenu incrédule; que, las des doutes désespérants de l'incrédulité, il s'était jeté avec empressement, avec une espèce de frénésie, dans la nouvelle secte; mais que, n'ayant reconnu dans ses principaux adeptes que d'ignorants jongleurs (le prêtre de la secte, à Ulm, ne savait pas même le Pater), il a eu le bonheur d'ouvrir les yeux à la lumière véritable, en revenant à la religion de son enfance.

La défection de Chowwitz a fait une impression profonde en Allemagne; homme instruit et rédacteur d'un journal à Ulm, il était regardé comme une des plus précieuses acquisitions faites par la secte, d'autant plus qu'il jouit, ainsi que nous le disons plus haut, d'une certaine réputation comme écrivain. Pour se soustraire à la fureur des rongiens, qui étaient gens à lui faire payer cher sa défection, il l'avoue lui-même, il s'est transporté à Mayence où, par l'entremise et les soins paternels d'un curé de cette ville, il a trouvé grâce devant Dieu et son Eglise véritable.

Un autre fait de même nature est venu consoler encore l'Eglise catholique. L'ancien chapelain Rudolphe s'était agrégé au schisme de Czersky, et cet hérésiarque l'avait établi curé de sa secte à Dantzick. Quelque temps emule de l'apostol Dowiak, il a reconnu son erreur et s'est rendu à Neisse, où il a fait abjuration solennelle de son apostasie. Il demande pénitence canonique pour se rendre digne de la miséricorde de l'Eglise, et obtenir d'elle la grâce d'être réintégré dans les fonctions sacerdotales. Un tel exemple de retour à la foi et à la soumission, aux justes rigueurs de la pénitence, ne sera pas, il faut l'espérer, sans influence sur quelques-uns des complices de son égarement.

Résumés et Citations des Journaux.

Voici un état des baptêmes, sépultures et mariages qui ont eu lieu dans la paroisse de Montréal pendant l'année 1845; ceci ne comprend que les catholiques.

Baptêmes.	Sépultures	Mariages.
Canadiens 1532	1711	Canadiens 301
Irlandais 1022		Irlandais 202
	2520	505

(Mélanges Religieux.)

Nous avons lu avec plaisir dans le dernier *Nos Mélanges Religieux* les procédés d'une réunion de plusieurs membres du clergé qui a eu lieu à St. Marie, sous la présidence de M. Mignault curé de Chambly, aux fins de venir en aide à ce journal et d'en assurer la continuation. Une souscription fut ouverte, et un montant assez considérable fut spontanément souscrit. Par une résolution adoptée à l'unanimité, les membres présents font un appel au clergé des deux diocèses pour le prier de se joindre à cette bonne œuvre. Nous espérons que cette résolution aura de l'écho dans tout le pays. —*Mémoire.*

Le *Canada Gazette* publiera à l'avenir dans les deux langues tous les documents et proclamations officielles, et l'imprimeur de la reine a été autorisé d'envoyer la *Canada Gazette* aux personnes suivantes du Bas-Canada :

à tous les juges, commissaires des faillites, présidents des sessions trimestrielles, surintendants de police, magistrats de police ou supérieurs, aux greffiers de toutes les cours, aux shérifs et coronaires, aux anciens magistrats qui résident dans les places incorporées, aux officiers de l'état major de la milice, aux curés, pasteurs et ministres de l'évangile, aux conseils municipaux, aux régisseurs, aux collecteurs de douanes, aux diverses bibliothèques publiques, collèges et autres institutions d'éducation supérieures.

La distribution des statuts sera à peu près la même que celle de la *Gazette*, ainsi que des statuts révisés du Canada. —*Journal de Qu bec.*

DIVORCE EN CANADA.—On dit que la reine a refusé sa sanction au bill du divorce du capitaine Harris, le premier bill de ce genre qui ait été passé par la législature des Canadas unis.—*Canadien.*

TRAITÉ ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LE BRÉSIL.—Un journal de Washington dit que des plénipotentiaires ont été nommés par les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Brésil pour négocier, à Rio-Janeiro, la conclusion d'un traité qui puisse aider à la suppression de la traite ou du commerce des esclaves sans nuire aux intérêts commerciaux brésiliens.—*Idem.*

UN CANADIEN BAPTISÉ DANS LE JOURDAIN.—M. Léon Gingras, du séminaire de Québec, a rapporté de son voyage en Palestine une bouteille de l'eau de ce fleuve célèbre qui, soigneusement cachetée, s'est conservée pendant le long trajet qu'a fait ce Monsieur. Ayant eu à baptiser ces jours derniers, l'enfant de l'un de nos concitoyens (M. Ant. A. Parent fils), M. Gingras a eu l'heureuse idée de se servir de cette eau à laquelle s'attachent tant de souvenirs. Nous croyons bien que c'est la première fois que l'on baptise sur les bords du St. Laurent avec l'eau du fleuve dans lequel notre patron, St-Jean-Baptiste, a baptisé le Sauveur du monde.—*Idem.*

ENCORE LA MILICE.—Nous avons promis à nos lecteurs de revenir sur ce sujet, et ce serait à n'en plus finir si nous repassions en revue tout ce qui a eu lieu dans chaque localité. Le mécontentement occasionné par la nouvelle organisation de la milice, est encore plus grand qu'on ne le pensait. Chaque jour nous fait connaître de nouvelles injustices commises envers d'anciens et respectables officiers. Dans un moment aussi critique que l'est celui-ci; à la veille d'une guerre dont l'issue devra nécessairement décider du sort de ce pays, on ne peut se rendre compte de l'incertitude ou de la maladresse avec laquelle la milice est réorganisée. Nous avons déjà fait voir que dans la ville de Montréal on a, de propos délibéré, exclu presque entièrement la population canadienne des cadres de la milice, et dans les campagnes, dans celles mêmes qui devront être le théâtre sanglant de la prochaine guerre, l'esprit de parti et le favoritisme ne pouvant s'exercer en faveur d'hommes d'origine anglaise, on semble s'appliquer à commettre des injustices tout comme si on eût le projet arrêté de faire naître la désaffection. Nous ne pouvons encore accuser lord Cathcart de se prêter sciemment à des menées aussi impolitiques et nous espérons qu'il sentira l'urgence de s'enquérir de tous les faits, qui, suivant les événements futurs, pourraient avoir des conséquences plus ou moins graves. Lord Cathcart ignore peut-être que depuis dix ou douze ans, la diminution des récoltes jointe aux événements de 1837 et 38, ont causé une émigration d'au moins 30,000 canadiens aux Etats-Unis.—Cette émigration continue encore malheureusement par suite du mécontentement et du malaise qui régissent dans le pays et elle augmentera sans doute à la nouvelle d'une déclaration de guerre, si les officiers de milice et le gouvernement lui-même ne possèdent pas la confiance des habitants. Or, comment le gouvernement pourra-t-il l'avoir cette confiance, s'il n'est pas juste, et à quels titres les officiers de milice pourraient-ils y prétendre s'ils n'étaient que les instruments d'un pouvoir qui proscrirait leurs concitoyens? —*Minerve.*

ELECTIONS MUNICIPALES.—Il est à espérer que les électeurs de tous les quartiers s'empresseront de faire choix de candidats dignes de les représenter, méritant de côté tout esprit de parti, tous préjugés nationaux. Nos adversaires politiques commencent à s'apercevoir que le système qu'ils ont mis en usage dans les précédentes élections n'est pas le meilleur; les taxes les croissent aussi bien que nous; ils le sentent maintenant, c'est pourquoi ils sont déterminés à n'être que des personnes qui joindront l'économie au désir de veiller toujours aux améliorations de la cité. Il faut le dire, les citoyens de Montréal gémissent depuis quelques années sous un système de taxation horrible, et disproportionné assurément à leurs revenus et à leur richesse. Pour peu que l'on suive les affaires de près, il est facile de s'apercevoir que les affaires de la corporation sont bien mal administrées. On manque surtout d'économie: tous les travaux de la cité se font au poids de l'or. Il existe un système de gaspillage dont on ne se fait pas scrupule dans plusieurs départements, et des sommes considérables y sont dépensées en pure perte. Il existe pourtant dans le conseil des hommes qui ont le bien de la cité à cœur, mais malheureusement, ils ne sont pas en majorité.—*Idem.*

LES CRIMES DE L'AN 1845.—Il résulte d'une statistique, fournie à notre confrère le *Morning News*, qu'il y a eu, dans les différentes cours criminelles de la ville de New-York, 3,045 procès pendant l'année qui vient de finir. Il y a eu six accusations de meurtre qui ont été suivies de deux condamnations et 4 acquittements; dans la cour des Sessions générales, il y a eu 281 condamnations et 142 acquittements. Deux de ces condamnés doivent être pendus, et 125, dont 5 femmes, ont été envoyés à la prison de Sing Sing. La cour des Sessions spéciales est celle qui a eu le plus de besogne. Les condamnations pour flouterie se sont élevées à 991, et celles pour assaults et batteries à 615. 713 hommes et 163 femmes ont été condamnés au Pénitencier; 229 hommes et 88 femmes à la prison de la ville, 87 petits garçons et 4 petites filles à la Maison de Refuge.—*Courrier des E, U.*

FEUILLETON.

SIX MOIS D'INDEPENDANCE.

CHAPITRE I.

LA TERRE CLASSIQUE DE LA LIBERTE.

—Non, mon cher oncle, disait Emile de Péreuse au vieux baron d'Héricourt en prenant l'attitude d'un martyr exposé aux bêtes féroces, je ne ferai pas lâchement le sacrifice de mon indépendance, de ma volonté d'homme, à l'emploi subalterne de secrétaire d'ambassade.

—Mais tu la sacrifierais bien mieux, ton indépendance, si je consentais à ton mariage; si je laissais épouser un enfant de seize ans par un étourdi de vingt-deux qui s'en repentirait à vingt-trois.

—Distinguons, mon oncle: ma cousine Marie est la femme de mon choix, je l'aime; personne ne me l'impose, au contraire. Précisément parce qu'elle est fort jeune, son caractère sera plus souple, plus docile; elle adoptera mes goûts, mes pensées, se laissera guider par mon expérience, et j'aurai ainsi en partage tout le bonheur de l'amour sans aliéner mon indépendance.

—Je n'oppose que peu de mots à ce beau discours: Marie est ma pupille. Je ne sais ce qu'exige le soin de conserver ta noble indépendance, mais je sais parfaitement ce qu'exige mon devoir. Je ne hasarderai pas le bonheur de Marie. Deux ans d'épreuve! tu les abrègeras si tu acceptes la place que mon affection t'a ménagée.

—Mon oncle, le temps des épreuves chevaleresques est passé. Quo ne me condamnez-vous à passer deux ans sans parler; ceci était fort à la mode du temps de l'*Astrée*, et m'attaché à la diplomatie rentre assez dans cette méthode.

—Emile! tu comptes un peu trop sur ma tendresse, et tu oublies que, sous certains rapports, les oncles aussi sont indépendants.

—Si ma résolution n'eût pas été irrévocable, cette phrase me déciderait.

Et Emile, se redressant fièrement passa deux doigts dans sa chevelure bouclée, avança l'autre bras avec une dignité romaine.

—Je refuse, mon oncle, dit-il, je refuse pour mériter votre estime.

M. d'Héricourt sortit en fermant un peu vivement la porte du salon, et le lendemain Emile était parti pour l'Angleterre.

—Voilà, murmurait-il en s'endormant dans le maille-poste, le malheur d'être l'unique héritier d'un oncle riche et passablement entêté. Je l'aime, au fond... mais lui céder!... F! donc! cela ressemblerait à une spéculation; et avec une âme noble, un caractère indépendant, on repousse les méprisables calculs.

En mettant le pied sur le paquebot, Emile commença une très-belle apostrophe à la terre de la liberté, qu'il apercevait en perspective. Malheureusement il était à peine à l'exorde de ce morceau d'éloquence, lorsqu'un assez violent roulis produisit son effet accoutumé et l'arrêta court. Vainement l'énergie de la volonté lutta contre une ignoble souffrance, le philosophe fut obligé d'appeler au secours, et, après s'être jeté vingt fois en travers sur les lits de la cabine, avoir maudit la mer, le vent, le paquebot et un tant soit peu l'Angleterre, il lui fallut, lorsqu'enfin on toucha au rivage, se faire remorquer à terre par deux matelots.

Emile s'était bien gardé de se munir de lettres de recommandation. D'abord, il était parti brusquement; puis, n'était-ce pas se créer des devoirs à remplir, se préparer des chaînes, gêner le libre essor de sa volonté, auquel il serait si heureux de se livrer!

Cependant, jeté seul au milieu de Londres, et parlant anglais de manière à n'être entendu par aucun des habitants de la Grande-Bretagne, Emile, après avoir parcouru Hyde-Park dans

tous les sens, déchiffré les inscriptions de Westminster, visité la Tour de Londres, regardé couler la Tamise et bâillé immodérément à l'Opéra, s'aperçut un beau jour, en regardant à travers l'élégant filet qui contenait ses finances, que sa bourse marchait en sens inverse de son ennui.

Il sortit, profondément absorbé par des paraphrases sur ce texte, et, marchant la tête baissée, il se heurta contre un ancien ami de son oncle: celui-ci, établi pour quelques mois à Londres chez des parents, ne le savait point en révolte, et l'accueillit avec le plus affectueux intérêt. Il lui proposa un patronage s'il désirait être présenté dans le monde et profiter de son court séjour pour connaître la société anglaise.

Emile, ne croyant pas sa liberté compromise dans cette occasion, accepta avec effusion des offres si bienveillantes.

D'ailleurs, après quinze jours d'isolement complet, le pauvre Emile ressemblait à ce sauvage de Delille au Jardin des Plantes, et la vue d'un Français opéra sur lui l'effet du palmier sur le pauvre habitant des forêts.

Après un cordial serrement de mains et un joyeux Au revoir, Emile revint chez lui dans une situation d'esprit beaucoup plus satisfaisante:

—Au fait, se disait-il à lui-même, je n'ai vu Londres que sous les rapports matériels: je n'ai eu commerce jusqu'ici qu'avec les choses; c'est maintenant que je vais savourer avec délices tous les raffinements de la civilisation et du luxe, dégagés des entraves dégradantes que, sous d'autres gouvernements, l'usage, les préjugés et les lois placent sans cesse sur votre route. Ici, un sage liberté entourant l'homme moral de sa puissante sauvegarde, il peut exercer sans restriction sa volonté, ses facultés intellectuelles et agrandir ainsi le cercle de ses actions et de ses pensées.

Rentré dans son appartement, Emile se sentit le besoin d'exhaler son contentement, et n'ayant personne à qui parler, il tira son violon de la boîte poudreuse où il gisait depuis son arrivée. Bientôt les plus gracieuses variations se déroulèrent sous ses doigts agiles...

A peine les sons se furent-ils répétés d'échos en échos dans les corridors et les escaliers, que le maître de l'hôtel, rouge et haletant, se précipita dans la chambre, et saisissant le bras d'Emile comme s'il eût voulu arrêter un coup d'épée prêt à transpercer un homme:

—Monsieur, s'écria-t-il, ne savez-vous donc que c'est aujourd'hui dimanche?

Puis, entraînant Emile vers la fenêtre, il lui montre quelques personnes qui désignaient du doigt la maison avec un air irrité.

—C'est-ce que cela signifie, monsieur Smith? —Cela signifie... Ignorez-vous qu'on ne doit pas faire de musique le dimanche? vos airs d'opéra vont faire monter le constable et mettre tous les voisins en émoi.

Il arriva de cette explication ce qui arrive toujours en semblable occasion, la résistance enflamma le désir, et Emile, qui n'avait pas songé à la musique depuis quinze jours, sentit tout à coup qu'il était impossible de vivre le dimanche sans jouer du violon. Aussi se montra-t-il d'abord intraitable, il aurait exécuté dix concertos sans reprendre haleine, si son hôte n'avait eu l'heureuse idée d'employer la prière et les formules les plus attendrissantes pour sauver l'honneur de sa maison. Emile se laissa fléchir; trouva le dimanche d'une longueur interminable, et eut la faiblesse de penser tout bas qu'une religion accusée d'intolérance avait bien doucement bercé son enfance, et ne s'était jamais montrée à lui sous des formes aussi rigoureuses.

Le lendemain le nuage s'était dissipé, et Emile s'acheminait joyeusement vers la demeure de M. de Brémont, lorsque, arrêté par un rassemblement dans la rue, la curiosité le fit avancer dans le groupe, qui s'épaississait de minute en minute. Il se trouva enfin pris dans un cercle compact, et un singulier spectacle s'offrit à ses yeux.

Deux hommes, nus jusqu'à la ceinture, la tête entourée par des mouchoirs, les poings serrés et l'œil ardent, s'avançaient l'un sur l'autre avec fureur. Vainement Emile voulut

s'échapper, le cercle s'était resserré derrière lui, il fallut se résigner à contempler cette horrible lutte. Bientôt l'un des assaillants asséna un coup si violent à son adversaire entre les deux yeux, que celui-ci tomba à la renverse, en apparence privé de vie.

A l'aspect de cette figure bleue, meurtrie, ensanglantée. Emile, entraîné par un irrésistible mouvement d'horreur et de pitié, s'élança pour secourir le malheureux; mais aussitôt un cri général d'indignation s'éleva dans la foule des spectateurs. Les plus rapprochés se jetèrent sur lui, et son beau mouvement d'humanité allait le faire assommer sur la place, si un constable étant survenu ne l'avait arraché des mains d'une multitude enragée, que sa qualité d'étranger adoucissait très-peu en sa faveur.

Après de longs débats, le pauvre Emile parvint à comprendre qu'il était expressément défendu d'intervenir dans les luttes de ce genre, et qu'à moins d'être complètement ignorant dans le grand art de boxer, on savait que c'était l'affaire du combattant de se remettre sur ses pieds ou de passer de cette vie à l'autre, sans gêne et sans obstacle.

On l'entraîna chez le magistrat pour expliquer sa défense, lorsque son estomac réveilla si vivement en lui un souvenir de déjeuner, qu'il tira de sa poche la carte de M. de Brémont, en réclamant avec instance la liberté de se rendre où il était attendu. Lorsqu'on vit sur cette carte l'indication: "Chez sa seigneurie lord Kenmore, Saint-James-Square", la physiologie du constable s'adoucit, et, dégageant Emile de la foule, il le conduisit hors de toute atteinte, et le salua civilement.

A l'heure convenable, M. de Brémont introduisit Emile dans le petit salon de lady Kenmore, où déjà quelques personnes étaient rassemblées; mais, au grand étonnement d'Emile, aucune d'elles ne parut s'apercevoir de son existence. L'aimable maîtresse du logis l'accueillit avec une distinction qui trahissait un peu son origine française; mais bientôt une nouvelle visite détournant de lui l'attention de lady Kenmore, Emile, par contenance, essaya d'adresser quelques mots à sa plus proche voisine. Un regard étonné fut la seule réponse qu'il obtint, et sa position serait devenu intolérable, si lady Kenmore, avertie par un sourire de M. de Brémont, ne l'eût tout à coup tiré de cet embarras en le nommant à chacune des personnes qui composaient le cercle de cette matinée. Alors son bras ayant été convenablement secoué par les hommes, ses profonds saluts aux femmes payés par de légères inclinations de tête plus ou moins gracieuses, il lui fut permis d'écouter des histoires dont les héros lui étaient inconnus, et de glisser des réflexions et des questions qui possédaient dix chances contre une de n'avoir pas le sens commun.

Cependant, comme Emile avait le bonheur d'être habillé à Paris par un excellent tailleur, et qu'il nouait remarquablement bien sa cravate, les hommes lui trouvèrent de la solidité dans le jugement, et les femmes rendirent justice à la bonne grâce aisée de ses manières. Aussi lady Kenmore l'invita à dîner pour le lendemain, et la duchesse de Kingston l'avertit, avec un sourire gracieux, qu'elle donnait un bal le jour d'après.

Emile dîna chez lady Kenmore, emprisonné entre les deux personnages les plus formalistes de l'Angleterre, à qui son ignorance profonde des usages reçus inspirait une pitié très-voisine du mépris, et comme le terme moyen de la durée d'un dîner anglais est de trois ou quatre heures, on peut juger de l'agrément de cette journée pour l'infortuné, obligé de soumettre son indépendance à une si rude contrainte.

—Au moins demain, se dit-il en revenant chez lui un peu étourdi par la durée d'une circulation de vins de France qui avaient excité parmi les convives une intarissable éloquence sans altérer leur gravité, la liberté du bal me permettra de m'amuser à mon gré.

Funeste déception. Lorsqu'à grand renfort de coups de coude et d'épaule Emile, habitué en France à ce manège, fut parvenu au milieu de la salle de bal, il promena ses regards ravis sur un essaim de jeunes beautés, dont les cous de cygne et les épaules

satinées n'étaient dérobées à l'admiration par aucun voile envieux. Pendant quelque temps, incertain parmi tant de merveilles, il n'osait arrêter son choix, lorsque, voyant M. de Brémont s'avancer vers lui, craignant quelque atteinte à sa liberté, il s'avança vers une aimable figure souriante, dont le doux regard semblait appeler les danseurs; mais à peine eut-il adressé son invitation, que le gracieux visage prit l'expression la plus froide, et un refus sec et laconique fut tout ce qu'il obtint.

—Qu'avez-vous fait? lui dit à demi-voix M. de Brémont, qui le tirait vainement par le bras depuis quelques instants, vous n'avez pas été présenté à cette jeune personne, elle ne peut danser avec vous; mais, tenez, voici la duchesse qui vous envoie désigner une danseuse.

En effet, une des personnes chargées de faire les honneurs du bal s'avança vers Emile; le prit par la main en lui disant à l'oreille :

—C'est une parente de la duchesse de Kingston, il sera poli de lui demander d'être votre danseuse pour la soirée entière.

Emile leva les yeux, et vit devant lui une figure longue, sèche et pâle, dont les formes anguleuses et la tournure provinciale le glacèrent d'effroi; mais, sans qu'on s'inquiât de son consentement, il fut présenté, nommé, engagé, accepté, et n'eut qu'à s'incliner en silence. Pour comble d'infortune, sa partenaire, en dépit de sa physionomie lugubre, était une danseuse infatigable et une bavarde intarissable. Le malheureux Emile ne put même jouir de sa liberté pendant les intervalles de repos, car alors il était obligé de pourvoir à des exigences multipliées et de renouveler sans cesse de pénibles promenades, qui se terminaient toutes au buffet.

Ses souffrances ne furent cependant pas sans fruit; une tante de sa danseuse, chargée de la chaperonner pendant cette soirée, et charmée de pouvoir, grâce à l'activité d'Emile, se livrer à son goût pour le jeu, l'invita, ainsi que M. de Brémont, à venir passer huit jours dans son château, où elle retournait, la saison de Londres s'avançant.

Emile, enchanté de cette occasion de contempler l'aristocratie anglaise sous son plus bel aspect, se hâta d'accepter, et trouva d'assez beaux yeux à sa danseuse.

Mais là, comme à Londres, le chapitre des déceptions l'attendait.

Promenades symétriques le matin, toilette de bal tous les jours, dîners interminables, et musique atroce pour clore la soirée. Pas une heure de liberté! pas un instant de ce doux laisser-aller de la vie de campagne, qui donne même à des indifférents rassemblés l'apparence d'une réunion d'amis. Enfin, le huitième jour arriva, et, malgré l'explosion d'un effroyable orage, malgré la pluie, le vent et la foudre, M. de Brémont déclara que, la mort dût-elle s'en suivre, il était impossible de rester neuf jours chez des Anglais quand on était invité pour huit.

Les chevaux, épouvantés par le tonnerre, versèrent les deux voyageurs au beau milieu de la route. Emile en fut quitte pour une énorme bosse au front, un œil complètement poché, deux sévères écorchures au genou et un poignet foulé, M. de Brémont n'avait à déplorer que la perte de sa perruque. Donnant le bras à son compagnon, il parvint à le traîner jusqu'à un village voisin, où, dans la plus misérable auberge qui jamais eût servi de refuge à des conducteurs de bœuf fatigués, ils passèrent le reste du jour à faire des compresses et à philosopher sur les coutumes anglaises, tandis qu'on raccommodait leur chaise.

Emile garda sa chambre huit jours, et le premier usage qu'il fit de ses jambes et de ses yeux, fut d'aller assumer son départ pour Paris.

CHAPITRE II.

LES TYRANS D'UN HOMME LIBRE.

Emile sentit un tel transport de joie en touchant le sol de la France, en pensant qu'il pourrait jouer du violon tant qu'il lui plairait, secourir les blessés quand il en aurait fantaisie, s'asseoir à table à côté d'un ami, prier au bal la plus jolie danseuse, rester un jour de plus à la campagne lorsque l'orage le menacerait, qu'il

oublia pendant quelques moments toutes les horreurs de sa position dépendante; mais bientôt une terrible fantasmagorie fit voltiger devant lui la figure irritée de son oncle, la mine boudeuse de sa jolie cousine, et donna un corps aux mille contrariétés de toute espèce qu'il avait ou croyait avoir ressenties, et il arriva, rassemblant toute son énergie pour résister au choc du premier accueil. Mais quelle est sa surprise! M. d'Héricourt lui tend les bras, et parle du voyage sans la plus légère nuance de mécontentement.

—Pendant ton absence, mon cher Emile, lui dit-il enfin, j'ai fait de sérieuses réflexions. Nous autres vieillards, nous avons presque toujours le travers de laisser la marche de nos idées se ralentir comme celle de nos jambes; nous ne savons plus suivre nos contemporains, non pas d'âge, mais de siècle, et nous ne comprenons pas que le temps amenant d'autres mœurs, d'autres sensations, le bonheur ne s'atteint plus par les mêmes moyens. Je conviens donc que tu avais raison de vouloir suivre ta propre impulsion plutôt que ma vieille expérience, qui ne te servirait guère mieux qu'une perruque à la Louis XIV. Loin de vouloir porter atteinte à ton indépendance, je vais l'assurer à jamais. Voici le contrat d'une bonne et jolie terre, dont le revenu dépasse de beaucoup les besoins d'un philosophe. Maintenant tu es complètement maître de ta destinée, et de nouvelles relations vont s'établir entre nous.

Ton appartement était trop près du mien, il en devait résulter de la gêne pour toi et pour moi. Je t'ai fait arranger cette aile entièrement séparée; désormais tu iras, viendras, partiras, resteras, sans que j'en prenne le plus léger souci; car moi aussi je veux vivre indépendant. J'ai assuré ton bonheur; me voilà donc quitte de cette sollicitude qui me faisait veiller sur toi avec un si vif intérêt. Je songerai à moi sans distraction.

Emile, stupéfait, balbutia des remerciements fort incohérents; mais, aussitôt qu'il est seul, il forme avec ravissement cent projets pour essayer sa liberté. Le premier, c'est de voler vers sa cousine et de mettre sa nouvelle fortune à ses pieds.

Mais combien il est difficile d'exécuter ce qui ne présente nul obstacle! et n'a-t-on pas quelquefois envie de penser que Tantale était le plus heureux des hommes? Une réflexion subite arrête l'élan d'amour et d'enthousiasme. Quoi! enchaîner si vite cette liberté dont il n'a pu jouir encore? Au fond, son oncle avait raison: il est bien jeune, et sa cousine est presque un enfant. Il faut avant tout entreprendre ce voyage en Italie qui depuis tant d'années était l'objet de ses plus ardents desirs, et ne donner à l'amour que le temps nécessaire pour faire sa paix avec Marie et obtenir d'avance le pardon d'une nouvelle absence. Il hâte donc une élégante toilette qui lui semble devoir ajouter à l'effet de ses discours pour courir près de sa cousine; mais à l'instant où, les cheveux bien bouclés et le cœur ému, il allait se précipiter dans l'appartement qu'occupent Marie et son institutrice, il se trouve en face de son ami Charles d'Alby et Albert de Bertouville.

Emile s'empresse de raconter à ces deux auditeurs émerveillés sa nouvelle position; mais, impatient de revoir sa cousine, il veut abrégé l'entretien, et leur explique le motif de sa précipitation.

—Mais tu ne peux nous quitter maintenant, dit Albert avec gravité, je venais te chercher pour t'emmener à la course au clocher. Cernay tient un pari considérable, c'est notre ami à tous, et dans une journée qui compromet sa bourse et sa vie, tu ne peux te dispenser de lui donner une marque d'intérêt.

—Mais j'irai vous rejoindre; je veux avant tout voir ma cousine.

—Je ne t'accorde pas une minute. Quo penserait Cernay. Si ton oncle avait conservé, comme les anciens parlements, le droit de remontrance, passe encore; mais te voilà libre, indépendant, tu peux faire tout ce qui te plaît, et certainement il te plaît de venir avec nous.

—Mais... —Mais; veux-tu exercer ta liberté, oui ou non? alors suis-nous.

Sans doute Marie était douce, bonne, sensible et sincèrement attachée à son cousin; mais il y a jusque dans nos meilleurs sentiments une petite part pour l'amour-propre, et peut-être serait-il fâcheux qu'elle lui fût enlevée; car l'envie de valoir plus ne naît-elle pas de la pensée qu'on vaut quelque chose! Ainsi Marie, dont le cœur avait tressailli de joie au bruit de l'arrivée de son cousin, fut piquée lorsque la première heure s'écoula sans que le coupable parût; à la seconde, la faute, qu'on était disposée à pardonner, parut très-grave; et à la troisième, Emile était inexcusable.

—Eh bien, ma chère Marie, dit M. d'Héricourt en rentrant, il faut, je crois, nous décider à dîner sans Emile. Je l'ai aperçu au milieu d'un groupe qui se disposait à fêter les vainqueurs de la course dans quelque banquet plus somptueux et plus gai que le simple dîner de famille.

Marie pencha sa tête sur son métier et parut très-occupée à finir une fleur qui n'avancait guère.

—Au surplus, ajouta M. d'Héricourt, je m'applaudis de plus en plus de mes nouvelles conventions avec lui. Peut-être ne le verrons-nous pas bien souvent; mais un jeune homme inoccupé à tant d'affaires!... Allons, ma nièce, imitons-le aujourd'hui; ne songeons qu'au plaisir. Tu sais que tu dois ta soirée à Mme de Servan; je n'ai pu te refuser aux instances de sa fille, quoique cette fête soit bien brillante et bien bruyante pour une si jeune fille et un si vieux homme! mais tandis que tu danseras sous la garde de la bonne Mme Dumont, je prendrai patience en faisant un whist dans un coin. J'avais déposé sur la cheminée de ton cousin l'invitation de Mme de Servan: peut-être nous rejoindra-t-il au bal.

Marie, le cœur gros, les yeux remplis de larmes, suivit son oncle dans la salle à manger; mais le dîner ne fut égayé que par les plaisanteries de M. d'Héricourt sur les suites inévitables d'une course au clocher.

À la fin Marie, appelant la fierté à son aide, releva son beau front, et ses yeux brillants annoncèrent le dessein formel de paraître le soir assez jolie, assez séduisante pour ramener ou punir un ingrat.

Pendant ce temps, Emile, entouré par une douzaine d'amis dont chacun était plus despote et plus entêté que dix oncles, s'était vu entraîné de la course au café de Paris, et du café de Paris au balcon de l'Opéra, pour assister au début d'une danseuse qui lui était parfaitement inconnue.

—Mais je dois retourner dîner chez mon oncle, avait-il répété sur tous les tons.

—Tu ne dois rien; ne te souvient-il plus que tu es libre?

—Mais je veux...

—Tu ne veux pas davantage; cette fantaisie est un reste de mauvaise habitude d'écolier. Use de ton indépendance.

Et un bras passé sous le sien compléta l'argument en l'entraînant malgré lui.

N'était-il pas libre?

Le dîner fini, Emile, malgré les déviations que le vin de Champagne et le punch faisaient subir à la ligne de ses idées, méditait une fuite adroite; mais ses amis l'entraînèrent à l'Opéra pour assurer le succès d'une danseuse qui possédait des titres incontestables à leur intérêt.

Bref, Emile arriva chez Mme de Servan juste à temps pour recevoir des mains du Jaquais de son oncle le manteau de sa cousine et le lui présenter à sa sortie du bal.

Les deux fiancés se quittèrent furieux l'un contre l'autre, et l'orgueil irrité d'Emile lui rendit le service d'aider son esprit à inventer une foule d'excellentes raisons toutes amenées forcément cette conclusion: que ses amis étaient les plus discrets du monde, et que sa cousine voulait exercer sur lui une insupportable tyrannie.

Emile rentra à cinq heures du matin, ayant fait des efforts inouïs pour s'amuser sans pouvoir y parvenir. Son sommeil fut agité par une foule de rêves incohérents; mais à travers ces images confuses reparaisaient toujours le sourire malicieux de M. d'Héricourt et les yeux courroucés de Marie.

Au réveil, Rome, Venise et Naples s'offrirent

dans toute leur splendeur à l'imagination d'Emile, et pensant que ce nouveau voyage serait une très-noble vengeance, il ne songea plus qu'au départ; mais Charles d'Alby en avait décidé autrement.

MARY TELLEN.

—Musée des Familles.
(A continuer.)

LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 13 JANVIER, 1846.

Nos listes d'abonnement grossissent merveilleusement depuis le commencement de l'année; les noms arrivent en foule; nous recevons en même temps, de toutes les parties du pays, des correspondances et des témoignages d'approbation et d'adhésion bien honorables pour nous mêmes et bien encourageantes pour l'œuvre que nous avons tant à cœur. L'expression de ces nombreux sentiments de sympathie et d'intérêt nous arrive chaque jour, non seulement de la jeune génération et de ses plus brillants membres; mais ils nous viennent aussi des plus anciens et des premiers citoyens des villes et des campagnes. Notre pensée est pleinement appréciée de tous nos compatriotes. Il semble que tout le monde se donne la main pour répandre LA REVUE CANADIENNE, et lui assurer une vogue et un succès qu'elle n'a pas encore mérité.

Il n'en pouvait être autrement quand on se rappelle l'usage que nos dames ont fait de L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL, en recevant leurs visites du premier de l'an. Ce qui plaît aux dames plaît à tout le monde. Nous conservons un souvenir de gratitude pour nos aimables compatriotes.

Nous remercions encore tous ceux qui prennent tant intérêt à notre Journal. Nous n'oublierons jamais la noble générosité qui les anime envers la cause de l'éducation, de l'industrie et du progrès en Canada.

L'avenir de ce pays est vaste comme son territoire. Les intérêts Canadiens—Français y sont étroitement liés et ne doivent pas rester en arrière dans la marche rapide des populations qui nous entourent; il faut presser le pas; mais nous n'avancerons jamais sans le flambeau de l'intelligence.

Pour nous, nous saurons agrandir tous les jours le champ de nos travaux et de nos observations. Nous suivrons le progrès, et notre cadre sera proportionné aux besoins de la population Canadienne.

Histoire de la Semaine.

C'en est fait! les cris de guerre se sont apaisés; on ne les entend plus que comme des échos lointains, qui s'en vont mourant dans les anfractuosités des montagnes. La paix! la paix! voilà la parole bienfaisante, qui coure de bouche en bouche depuis quelques jours; ni le belliqueux message du premier décembre, ni le discours menaçant de général CASS, ni la sortie foudroyante du vieux JOHN QUINCY ADAMS, dont la foudre pour être un peu âgée n'en est pas moins vigoureuse et audacieuse, ni les agitations des discussions parlementaires de WASHINGTON, ni les cris de nos matamores, volontaires, chevaliers à la triste figure, qui rêvent la guerre, parce qu'elle désorganise la société, qu'elle substitue la licence à la loi, non tout ce tintamarre, ce tapage n'a pu tenir la question de l'Orégon sur le terrain menaçant où l'avait placé l'adresse de M. POLK.

La presse américaine a quitté bien vite ce ton virulent des premiers jours de la discussion—tout est rentré dans l'ordre.

Aujourd'hui on raisonne, sans déclamer autant. La question y gagnera certainement beaucoup de clarté, et les arguments dénués de bravades seront tout aussi forts, des deux côtés. Car, à la fin, sur un pareil sujet, les paroles qui s'adressent aux passions sont des coups d'épée dans l'eau.

Les nouvelles de Washington vont jusqu'à 3 janvier. Le vieux J. Q. ADAMS fit un discours sur la question de l'Orégon, dans le sens démocratique, qui étonna certainement le parti whig auquel il appartient, autant que le parti démocratique qui a toujours regardé l'ex-président comme le champion de l'Angleterre. Il s'est décidément prononcé pour le maintien des droits de l'Union à tout le territoire de l'Orégon, au 51e 49e degrés de latitude. Il ne veut pas en céder la moindre partie, et a communiqué son intention de voter pour donner à la Grande-Bretagne, l'avis préalable, et placer le pays dans un état convenable de défense.

Mr. ADAMS est un zélé abolitionniste, il a déclaré une guerre à outrance à l'esclavage des noirs dans le sud de l'Union. Espérerait-il par hasard, voir se réaliser, dans le cas d'une guerre, ses chères idées de l'émancipation des noirs; il y a peut-être une arrière-pensée dans sa conduite d'aujourd'hui—mais le remède est plus violent que le mal.

Le *Courrier des Etats-Unis* dit que Mr. ADAMS a poussé sa belliqueuse ardeur presque jusqu'au Don Quichottisme. Pour Mr. CALHOUN, le fougueux Carolinien, il a, selon le même journal, sacrifié sur l'autel de la paix, sa popularité d'abord, et puis les intérêts et l'honneur, sinon de son pays, au moins de la démocratie, dont il est le chef.

En effet, en suivant l'histoire des trente dernières années, on trouve à chaque page les noms de ces deux grands hommes en parallèle dans toutes les difficultés qui ont surgi entre les Etats-Unis et l'Angleterre, CALHOUN pour la guerre et ADAMS pour la paix quand-même et l'entente cordiale.

Aujourd'hui les rôles sont changés au grand étonnement de toute la population américaine, qui ne s'attendait guère à voir M. ADAMS monté sur un cheval de bataille, comme un preux, se précipiter vers la guerre;

Le discours du 2 Janvier a été prononcé à l'occasion de la présentation par M. HARLISON président du comité des affaires militaires, d'un bill pour organiser deux Régiments de Carabiniers à cheval.

M. ADAMS a commencé par dire " que l'organisation de deux régiments n'était qu'une mesure de plus ajoutée à toutes celles qui avaient été déjà proposées en vue des dangers de guerre résultant de la question de l'Orégon, et il s'est attaché à démontrer qu'il était impossible d'arriver à un but, tant que l'on ne se serait pas mis d'accord pour réunir en un seul et même bill, tous ceux qui surgissent à la fois dans les deux chambres. " Du reste, a-t-il ajouté, avant de perdre notre temps à discuter, s'il est utile ou non de faire des régiments et de prendre d'autres précautions de guerre, il faudrait se demander s'il y a aucune probabilité de guerre. Quant à présent, il n'y en a pas, et il ne peut y en avoir que lorsque le congrès aura adopté une mesure qui n'a pas été discutée encore, celle qui a pour but de signifier à l'Angleterre la cessation de l'occupation conjointe. C'est là la première mesure à prendre; elle doit précéder toute espèce d'armements qui, sans elle, sont inutiles." M. ADAMS continue à dire qu'on s'est mépris sur la portée du traité de l'occupation conjointe, si on a cru qu'il fait entre les deux puissances, le partage même temporaire de la souveraineté du sol; car, selon lui, il se borne tout simplement à leur donner des droits égaux, à l'exploitation commerciale du territoire.

Alors pour conclure une discussion oiseuse et inutile, M. ADAMS demande la cessation de l'occupation conjointe et que notice on soit donnée de suite.

" J'ai toujours été prêt, a dit l'orateur, à signifier à l'Angleterre l'abrogation des conventions de 1818 et 1827, et j'y suis également prêt aujourd'hui.—J'espère que l'une et l'autre chambre du congrès seront d'accord pour adopter cette mesure qui devra être suivie ensuite de l'occupation du territoire tout entier."

M. ADAMS a terminé sa philippique, en exprimant son étonnement de l'apathie de certains membres, lorsqu'il s'agit de prendre leur Orégon, et en disant: " si la guerre vient, ce qu'à Dieu ne plaise! et ce dont je n'ai aucune appréhension—J'espère que le pays s'y portera tout entier, comme un seul cœur et une seule main; et s'il en est ainsi, je crois que la difficulté ne sera pas longue entre nous et la Grande-Bretagne, à laquelle il ne restera bientôt, ni l'Orégon, ni même un pouce de terrain au nord de cette latitude."

Au premier étonnement qu'a produit ce discours a succédé la réflexion qui est venu souffler aux oreilles des deux partis whigs et démocrates que M. ADAMS ajoutait une scène de plus à une vieille comédie qu'il joue depuis que le sud l'a fait descendre du fauteuil présidentiel; On n'a pas eu de peine à entrevoir les oreilles de l'abolitionniste sous la peau de lion, dont il s'était affublé.

Voici l'opinion du rédacteur du *Courrier des Etats-Unis* sur ce discours de M. ADAMS. " Il n'a pas causé ce respect et cet enthousiasme qu'inspirent aux cœurs les plus pacifiques le patriotisme, même exagéré d'un vieillard; les whigs l'ont considéré comme le radotage d'un centenaire, les démocrates ne savent quel accueil faire à l'allié qui se jette aussi brutalement dans leurs rangs, parce qu'ils ont pour, avec raison, des germes de discorde et de faiblesse, qu'apporte avec lui l'apôtre de l'abolitionnisme. Il ne faut pas attribuer de l'importance à l'escapade du vieux whig—pas plus qu'au pas de clerc du général CASS, qui a tué son avenir en se donnant le ridicule d'un matamore. En politique comme en amour, le ridicule est mortel. Ajoutons que celui

qu'ont encouru le général CASS et après lui le vieux JOHN QUINCY ADAMS, appartenant tous deux à des partis différents, qui tous deux sont reniés par les leurs, nous paraît être une des preuves les plus concluantes de ce fait, que l'opinion publique n'est point à la guerre, n'y croit pas et ne la veut pas.

Nous ne croyons pas plus à la guerre que notre confrère du *Courrier*, et nous n'en voulons pas—car nous avons présent à l'esprit la pensée de Mr. Guizot.

" Le progrès de la civilisation veut de la liberté et de la paix. Là où ces deux conditions manquent, il se peut que des hommes vivent, mais ils n'avancent point; les générations se succèdent, mais sur place, sans se dépasser."

Parlez de chemins de fer, à la bonne heure, nous en sommes.

Les chemins de fer sont la grande affaire du moment et de l'avenir, la question mise partout la première à l'ordre du jour. Prenez le premier journal venu, de Québec, de Montréal, de Kingston, de Toronto, si vous n'y trouvez pas deux ou trois colonnes dédiées spécialement à la lisse en fer, nous ne sommes pas un journaliste véridique.

L'avocat néglige sa clientèle, le médecin ses patients, le négociant son petit commerce, pour parler chemins de fer; qui ne se rappelle l'incrédulité du public à ce sujet, il y a un an? Personne n'en voulait; c'était trop vite pour un pays comme le nôtre; aujourd'hui, l'incrédulité est vaincue, elle se fait devant l'opinion publique qui veut du mouvement.

Les propriétaires du chemin de fer entre le St. Laurent et l'Atlantique se sont assemblés ces jours passés, pour recevoir un rapport du comité provisoire d'administration.

" Les affaires de la compagnie sont dans un état favorable, qui promet beaucoup pour l'avenir de cette grande entreprise."

Le comité recommande que des remerciements soient votés à ALEX. T. GALT, Ecr., un des membres de la compagnie et leur agent en Angleterre, pour son habileté, son zèle, son activité à promouvoir les intérêts de la compagnie. Que le comité est convaincu que s'il n'a pas entièrement réussi, c'est dû entièrement à des circonstances sur lesquelles il n'a eu aucun contrôle.

" Quoique la compagnie regrette qu'il n'y a eu que 2,633 actions de prises, dont le premier instalment ait été payé, cependant elle se réjouit à la pensée que la position de l'entreprise n'a pas changé durant les jours de panique qui ont bouleversé presque de fond en comble le marché anglais.—Qu'il y a tout espoir, qu'en procédant prudemment, et avec vigueur, le projet réussira."

Le comité rapporte qu'il y a 2,633 actions prises en Angleterre, sur lesquelles quatre louis strg. ont été payés, et 2367 actions ont été souscrites en Canada sur lesquelles le paiement du premier instalment se fait et se continue. Il y a donc 5,000 actions de prises.

Le comité recommande l'organisation immédiate de la compagnie. Sous l'empire de la loi établissant la compagnie, 6,000 actions doivent être souscrites, avant soit organisation finale; 5,000 ayant déjà été prises, il faut espérer que l'on va compléter de suite le chiffre voulu par la loi, afin de faire voir au peuple anglais que la population de la colonie n'a pas demandé leur appui, pour une vaine spéculation, mais bien pour une dont elle sent elle-même toute l'importance.

La compagnie a suggéré en même temps qu'il y a 6,000 actions souscrites, on pourra disposer de suite de 3,000 additionnelles, dans l'arrangement des travaux, par les entrepreneurs, fournisseurs, etc., ce qui se pratique aux Etats-Unis, en Angleterre, etc. Il n'y a aucun doute que la ligne se fera. Celle qui doit la rencontrer dans l'état du Maine, est assurée. La compagnie de Portland a réussi à faire souscrire au-dessus d'un million de dollars, et est prête à commencer ses opérations aussitôt que celle de Montréal sera finalement organisée.

Les compagnies de chemins de fer au nord de Concord, dans le Massachusetts, ont fait application à leur législature pour continuer une lisse vers la frontière Canadienne, qui s'arrêtera à une quinzaine de lieues de Stanstead. Ce qui, avec le temps, formera un embranchement pour joindre les railroads de Boston et de Portland.

Il s'est fait à Québec une assemblée composée de tous les citoyens riches, influents etc., pour construire une lisse de Québec à Melbourn, sur la rivière St. François. C'est là une heureuse et bonne idée. Une ligne qui traverse toute l'étendue du district de Québec, sur la rive sud du St. Laurent, et l'étendue des Townships de l'Est, doit développer d'immenses ressources agricoles et industrielles dans notre pays. Encourageons donc ces deux grandes lignes. Il les faut pour que nous suivions les progrès du siècle.

Toutes ces causeries, ces agitations au sujet de la lisse en fer nous rappellent une anecdote de feu le juge Fletcher, de Sherbrooke:

« Vraiment, le siècle va trop vite, disait-il, avec cette bonhomie qu'on lui connaissait; aujourd'hui on passa des lois à la vapeur (c'était du temps du conseil spécial) demain, si ça continue, il faudra les exécuter de même. Par exemple: le juge s'embarquera à Sherbrooke, puf! puf! puf!!! en un instant il sera à Stanstead; le temps pressant il ne débarquera pas, mettra la tête à la portière, et dira: Mr. le Greffier, combien de causes sur le rôle? — 17, votre honneur. — Eh bien! je donne jugement aux demandeurs dans les neuf premières, et je déboute les huit autres. Puf! puf! puf!!!

Nous avons devant nous un état général, une statistique complète des crimes de l'an 1845, dans la cité de Montréal, le nombre de personnes arrêtées par la police durant les douze mois écoulés. Il s'agit par ce document que le nombre total des offenses commises durant cette période s'élève à 5277, un chiffre énorme quand on considère l'étendue de la population. Il faut reconnaître cependant que la plupart de ces offenses sont de peu d'importance, et que même les accusés n'ont en grande partie subi aucun procès. On se contente de leur donner une verte réprimande, et de les placer sous la colonne des "déchargés" leur nombre s'élève à 4,342. Le nombre de ceux conduits en prison est de 178.

Voici un extrait de cet intéressant document.

OFFENCES.		
Mourtra,	-	2
Infanticide,	-	2
Faux,	-	1
Viol,	-	1
Incendiaire,	-	7
Faisant circuler de la fausse monnaie,	-	10
Larcins, hommes,	-	134
" Femmes,	-	62
" Enfants,	-	51
Faux prétextes pour obtenir des effets,	-	6
Ivresse dans les rues, hommes,	-	1553
" Femmes,	-	377
" Enfants,	-	9
Ivrognes tapageurs, hommes,	-	1125
" Femmes,	-	152
" Enfants,	-	5
Troublant la paix, hommes,	-	513
" Femmes,	-	48
" Enfants,	-	59
Vagabonds, hommes,	-	537
" Femmes,	-	286
" Enfants,	-	55
Nuisances,	-	69
Apprentis déserteurs,	-	3
Indécences, hommes,	-	14
" Femmes,	-	9

Nous remarquons encore 106 personnes arrêtées pour avoir conduits leurs voitures trop vite dans les rues de la cité.

Tout ensemble, ce rapport de Mr. WILEY mérite une sérieuse attention de tout le monde. Il nous démontre l'immense utilité de la police, telle qu'elle est, et aussi que si nous avons une population turbulente et tapageuse, elle n'est pas profondément vicieuse. On doit regretter cependant de voir le chiffre élevé des ivrognes—près de 2,000 ivrognes!! C'est affligeant, car c'est la cause de tous les crimes. L'oisiveté et l'intempérance, voilà la racine de l'immoralité et du crime dans notre ville.

Le moyen de détruire ces causes déformantes serait de multiplier les aziles et les lieux de refuge pour les pauvres.

Les gens qui sont malheureux et dénués de tout, y trouveraient du travail, des soins, la subsistance, un abri, et l'exemple de l'industrie. Vous ne verriez pas exposé aux regards de tous, la crapule et le vice se traînant sur le pavé de nos rues, et infectant de leur haleine pestiférée l'atmosphère de notre ville.

Nullo part, dans aucune ville de l'Amérique vous heurtez du pied autant de misères en plein air que dans cette florissante cité. A nos progrès matériels, efforçons nous de joindre un progrès moral égal, ce sera le moyen de bien mériter de notre postérité, et d'assurer une amélioration véritable.

On s'accorde à donner au chef de la police, Mr. WILBY, les plus grands éloges, pour ses services à la tête de ce département.

Nouvelles a la main.

Voici l'Extrait d'une lettre que nous avons reçu de Washington en date du 3 Janvier. — "Le vieux J. Q. Adams a fait hier un discours, qui a causé une vive agitation dans la ville et dans les deux Chambres Législatives au sujet de la question de l'Oregon. Mais on a fini par en rire et l'on a d'excellentes raisons de croire que les sénateurs du sud sont unanimement d'opinion de voter l'ajournement de la question par le 49me degré, si c'est possible. M. Calhoun sera vigoureusement soutenu dans l'opposition qu'il fera à l'avis préalable de sorte que vous pouvez être assuré qu'il n'y aura pas de guerre. Tant mieux!"

On fait en ce moment de grands préparatifs pour défendre la colonie en cas de guerre. On a commencé des fortifications à Kingston. Un bureau de *ways and means*, composé d'officiers de haut-rang siège en ce moment à Montréal. Un autre Bureau fait l'inspection des magasins militaires—ça sent la poudre.

BRESIL ET BUENOS-AYRES.—Par la barque *Anahuac*, nous avons reçu des journaux de Rio-Janeiro du 12 novembre. Ils ne contiennent rien de bien important sur le Brésil. De Buenos-Ayres, on annonce qu'un bâtiment brésilien, l'*Olanda*, a été contraint par l'escadre du blocus anglo-français de quitter le port de Buenos-Ayres, et a protesté contre cet acte de violence. Le 13 octobre, le président Rosas a suspendu le paiement des intérêts de la dette publique entre les mains des créanciers anglais. Cet ordre a été confirmé par la chambre des représentants. Le général Oribe a, en outre, ordonné que tous les Anglais et Français résidant dans la République argentine fussent conduits comme prisonniers dans l'intérieur et que leurs biens fussent confisqués. Il n'y a d'exception que pour ceux qui signent une déclaration d'allégeance au gouvernement argentin. Les représentants de la France et de l'Angleterre ont protesté contre ces ordres d'Oribe, mais Rosas a refusé de les révoquer, et ils ont été mis à exécution.—*Courrier des Etats-Unis.*

HAÏTY.—La goëlette *S las Wright*, partie de Port-au-Prince le 13 décembre, est arrivée hier à New-York, mais nous n'avons reçu ni lettres, ni journaux. Le capitaine rapporte seulement que l'Amiral français aurait résolu de bloquer et de bombarder Port-au-Prince, si le gouvernement haïtien refusait de payer \$16,000 d'indemnité à l'agent français récemment obligé de quitter le Cap Haïtien. Nous croyons que, dans tous les cas, il ne peut s'agir que d'un blocus. Mais cette nouvelle mérite confirmation.—*Idem.*

LE GOUVERNEUR DU TEXAS.—Des élections ont eu lieu, le 15 décembre, au Texas, pour nommer le gouverneur du nouvel état et les membres de la législature. Les votes, connus aux dernières dates, indiquent que M. J. B. Henderson est élu gouverneur. Le général Samuel Houston, ex-président du Texas, sera, dit-on, élu sénateur au congrès des Etats-Unis.—*Idem.*

LECTURES SUR LE MARIAGE.—Un M. MCGINN donne en ce moment des Lectures sur le MARIAGE, à l'Institut des Artistes de cette ville. Il y a foule—on y remarque surtout un grand nombre de filles à marier. Il y a une lecture ce soir sur ce sujet intéressant.

MONTREAL BUILDING SOCIETY.—La Société de Construction, *Building Society* de Montréal a eu sa troisième assemblée mensuelle, lundi le 5 janvier. £7,000 des fonds ont été souscrits, ce qui élève le chiffre du capital pris par 127 souscripteurs à £53,600 st. L'augmentation du capital depuis la dernière assemblée mensuelle est de £13,100 et des souscripteurs de 25.

CONFISCATIONS SUR LE MARCHÉ.—Notre actif clerc du marché confisque chaque jour des denrées de toutes espèces, patates, beurre, cochon etc. faite de mesure ou de qualité suffisante. La ville doit de la reconnaissance à Mr. Bourdon pour son zèle à remplir ses fonctions.

Le temps jusqu'au moment où nous écrivons (lundi soir 12 janvier) s'est tenu à la neige depuis huit jours. Elle encombre nos rues, par deux ou trois pieds d'épaisseur. Les cahots sont abondants comme dans le bon vieux temps. La corporation qui nous accable de taxes, paraît ne s'occuper nullement de l'état de nos rues. Vient-il le moindre dégel, la neige encombrée sur les toits, tombe avec un fracas épouvantable, effraie les chevaux, et assomme les piétons. Jusques à quand, savans édiles, abuserez vous de notre patience?

£37,000 stg. ont été collectés dans les églises d'Angleterre en faveur des incendiés de Québec.

Nous regrettons d'apprendre que le comité de St. Jean, Nouveau Brunswick, a cru devoir remettre aux donateurs, les sommes souscrites par eux, sous prétexte qu'il n'y a plus de malheureux à soulager. C'est le cas de dire: "donner et retenir ne vaut."

Les travaux de l'église St. Roch de Québec se poursuivent avec activité; on a pu dire la messe le jour de Noël au matin dans ce temple chéri de nos braves Québécois.

Une de ces agréables réunions qui ont procuré aux citoyens de cette ville, tant d'heures d'amusement et de plaisir l'hiver dernier, la première des assemblées de cette saison a eu lieu jeudi dernier le 8 du courant à l'hôtel Rasco, avec un éclat inaccoutumé.

La société réunie dans cette délicieuse soirée sous les lambris de l'hôtel Rasco était tout à fait choisie et bien composée.

Les salons étaient incendiés des lumières de mille bougies et décorés avec ce goût du propriétaire renommé de cet établissement M. Donégana s'est surpassé cette fois, au dire de tout le monde.—En fin souper qu'il fit servir à ses hôtes, a attiré l'admiration et les plus grands éloges.

L'orchestre était superbe, la danse vive et légère; tous les yeux rayonnants de plaisir et de joie,—les dames comme toujours, belles et gracieuses, aimables et jolies, que faut-il de plus pour s'amuser beaucoup?

Les traverses vis-à-vis la ville sur le St. Laurent sont dans un état déplorable.

Nous venons de recevoir un manuscrit intéressant intitulé "LA TERRE ETERNELLE."—Ce bel article marqué au coin du talent, qui peint si bien les mœurs Canadiennes et qui porte sous un cadre attrayant une pensée morale large et profonde, sera publié dans notre prochaine livraison de l'*Album Littéraire et Musical* du premier Février.—Nous espérons que l'auteur nous adressera bientôt un autre article.—C'est cette collaboration là qu'il nous faut.

ANNONCES.

Avis Important!

Nos amis et nos abonnés dans le commerce, et tous les hommes d'affaires voudront bien remarquer que la circulation de LA REVUE CANADIENNE s'étend aujourd'hui dans toutes les classes de la société, et d'un bout du pays à l'autre.

Le Journal est partout, dans tous les salons, dans toutes les boutiques, chez l'homme de profession, le marchand, le bourgeois, le cultivateur, l'artisan. Il offre donc aux hommes d'affaires de tous les états un centre de publicité très avantageux.

VENTE PAR ENCAN.

Par Cuvillier & Fils.

POISSON, MELASSE ETC.

Seront vendus, JEUDI MATIN, le 15 du courant, pour clore différentes consignations, aux magasins de MM. KNAPP & NOAD, No. 23, rue St. Pierre, savoir:—

- 300 Barils Harreng, No. 1, de Canso, de la meilleure qualité
- 80 quintaux de Morue Sèche de table
- 44 tonnes Melasse
- 14 quarts Huile de Loup-Marin
- 8 barriques Huile d'Olive
- 5 barils Huile de Spermaceti d'Hiver
- 350 barils Sel de Liverpool
- 300 sacs Poivre Noir
- 33 caisses Vin de Champagne

—APRES QUOI:—

Un assortiment général de Thé et Epicerics.

La vente à DIX heures, A. M.

CUVILLIER & FILS.

Montréal, 13 Janvier, 1846.

COMMANDES

POUR LA

FRANCE.

LES sousignés expédieront de nouveau par le Steamer du 1er. Ferrer des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres pour Livres, Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instruments de Chirurgie ou de toutes autres marchandises françaises sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE, & Cie.

Librairie Canadienne, }
Rue St. Vincent, No. 3. }

Montréal, 13 Janvier, 1846.

BEAUDRY & FRERE,

No. 124, RUE NOTRE-DAME,

ONT constamment un Assortiment très considérable des articles suivants, à des prix très avantageux:

- Couvertures de Laine, grandeur assorties
- Flanelles de toutes les couleurs
- Draps à Manteaux, de diverses couleurs
- do de Castor, do do
- Bon choix d'étoffe à Pantalons
- Plusieurs cents pièces Coton Blanc Américain.

Montréal, 13 Janvier, 1846.

LA BANQUE DU PEUPLE

AVIS.

LES ACTIONNAIRES dans cette Institution, sont requis de payer, au PREMIER de MAIS prochain, le TROISIEME INSTALEMENT, sur le nouveau capital.

Par ordre des Directeurs,
U. H. LEMOINE,
Cassier.

Bureau de La Banque du Peuple, } usi.
Montréal, 12 Janvier 1846. }

A VENDRE.

Aux Bureaux de la Revue Canadienne.

LA lecture de l'Hon. A. N. MORIN, délivrée devant l'INSTITUT CANADIEN, le 18 Décembre, 1845.—sur "l'Education Élémentaire dans la Bas-Canada; et ce qu'elle est et ce qu'elle devrait être." Prix de la Brochure, 15 sous.



Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encaissement Public, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE ST. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remises, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excedant pas trois cent cinquante acres,) qu'il peut avoir au prix de sept chélinis et six deniers par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient.

Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six.

Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété.

Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU,

C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi Cités de l'insérer.

Montréal, 5 Janvier 1846.

A VENDRE A CE BUREAU

Le second volume de la REVUE CANADIENNE, élégamment relié. Prix 10s. AUSSI.

Les trois premières livraisons de la REVUE DE LEGISLATION ET DE JURISPRUDENCE. Prix chaque Exemplaire, 2s.-6d.

AVIS.—

On demande information sur un individu, ayant nom JOSEPH SEGUIN, autrefois de la Paroisse de St. Valentin, parti, il y a environ neuf ans, pour les Etats-Unis. On n'en a pas entendu parler depuis. MM. Les Curés, ou autres, qui pourraient donner quelque information sur cet homme, rendraient un grand service à sa famille.

S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. Montréal, 15 novembre, 1845.

ETABLISSEMENT CANADIEN

D'HORLOGERIE, DE BIJOUTERIE ET D'ARTICLES DE FANTAISIE,

TENU PAR

M. L. P. BOIVIN, BIJOUTIER, No. 80, RUE ST. PAUL, en face du marché.

M. BOIVIN offre en vente, un assortiment étendu de Bijouterie, d'Horlogerie, etc. qu'il recommande à l'inspection des Dames et Messieurs de la ville et de la campagne.

Il comprend: Montres de Dames et Messieurs, en Or et en Argent, du goût le plus nouveau et de première qualité.

Chaînes en or françaises et anglaises. Tabatière d'argent, de dames et messieurs. Pendants d'oreilles. Epingles, épinglettes de corail et Cornaline, etc. Pendules de porcelaine avec vases à fleurs complets, formant la plus élégante garniture de corniche.

Lunettes en or, argent et acier à verres concaves, convexes, et colorées; aussi toute espèce de verres de lunettes.

Une jolie collection, pour les amateurs de Cannes, Gravaches, Fouets, monté en argent et en ivoire; ainsi qu'un assortiment de cueillères, et de fourchettes en argent, qui sont aussi confectionnées à ordres selon les goûts.

M. B. se charge de réparations de pendules et de montres simple et compliquées, françaises et anglaises, ainsi que de toute espèce de bijoux, qui seront exécutées avec soin et promptitude.

Montréal, 6 Janvier, 1846.

Bureau des Pertes de 1837-38, B. C.

Garderobe de l'Assemblée Législative.

Montréal, 22 Décembre 1845.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38, et de celles qui en proviennent et en résultent, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis 10 heures A. M., jusqu'à 3 heures P. M.

Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit: à J. G. BARTHE, Ecuier, Secrétaire de la Commission.

Par ordre,

J. G. BARTHE,

Sec. Com. sur les Pertes.

A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.

Montréal, 5 Janvier 1846.

ALMANACH DES AFFAIRES.

DR. LEPROHON, No. 83, Rue Craig, Janvier, 1846.

DR. VALLEE, No. 59, Grande Rue St. Laurent, chez Joseph Vallée, écr.

DR. DORSONNENS, 21e. porte à gauche sur la Rue St. Louis, à son enseigne avec la Rue Sanguinet.

DR. C. DE BOUCHERVILLE, No. 25, Rue Sanguinet, Faubourg St. Laurent.

DR. L. BOYER, No. 34, Rue St. Denis, Faubourg St. Laurent.

DR. PAPINEAU, No. 41, Rue Craig.

DR. TAVERNIER, No. 2, Grande Rue St. Laurent.

J. M. LAMOTHE, Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

J. C. A. POITRAS, Avocat, No. 18, Rue St. Vincent.

M. S. DAVID, Avocat, No. 23, Petite Rue St. Jacques.

L. O. LE TOURNEUX, Avocat, à l'étude au No. 15, Rue St. Vincent.

C. J. COURSOL, Avocat, Coin des Rues St. Vincent et Ste. Thérèse.

W. B. LINDSAY, Jr. Avocat, No. 15, Rue St. Vincent.

M. LAFRAMBOISE, Avocat, No. 31, Rue St. Gabriel.

J. R. BERTHELOT, Avocat, No. 1, Rue St. Vincent.

O. BEAUCHEMIN, Reieur, No. 25, Rue St. Gabriel, près de l'Hotel du Canada.

P. LAMOTHE & D. E. PAPINEAU, Notaires, No. 164, Rue Notre-Dame.

C. C. SPENARD, Notaire, Bureau chez J. H. Jobin, Ecr., coin des Rues St. Paul et St. Vincent.

Conditions

ET PRIX DE L'ABONNEMENT.

La REVUE CANADIENNE paraît les MARDI et VENDREDI matin. Chaque No. contient huit pages de matière formant seize pages par semaine: deux volumes par an.

A part du journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: PALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE, l'Album contient 32 pages de matière historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.

Table with 2 columns: Subscription type and Price. Includes: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul (£1 0 0), Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul (1 0 0), Aux deux publications réunies (1 10 0).

Comme on peut le voir on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour DIX CHELINS seulement, à peu près CINQ CENTS grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement A PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

La grande circulation de la REVUE CANADIENNE, en fait un excellent centre de publicité, pour le commerce et toutes les branches d'Industries.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, Première Insertion.....2s. 6d. Dix lignes et au-dessous, Première Insertion.....3s. 4d. Au-dessus, par lignes.....4s.

Toute insertion subséquente, le quart du prix.

On compose pour les annonces considérables et permanentes.

LOUIS O. LE TOURNEUX, Rédacteur en Chef et Propriétaire.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.

TRAITE' ELEMENTAIRE

DE

MUSIQUE VOCALE,

Par T. F. Molt, Organiste de la Cathédrale de Quebec.

CET ouvrage indispensable dans un pays où le goût pour la Musique Vocale et Instrumentale est si bien développé, contient les principes du Chant, rédigés avec le plus grand soin et mis à la portée des talents de tous les genres. Les préceptes sont accompagnés d'Exemples choisis pour en faciliter l'application. Cet ouvrage spécialement destiné à la Jeunesse des deux sexes, doit être d'un grand avantage pour les maisons d'Education et trouver un facile accès dans les familles.

Imprimé sur caractères neufs, beau papier (Royal), format grand Octavo.

On peut se procurer cet ouvrage à Montréal:—Aux Bureaux de la REVUE CANADIENNE, et chez M. L. P. LEPROHON, Libraire, Rue Notre-Dame.—A Québec, chez MM. J. & O. CREMAZIE, No. 9, Rue Ste. Famille, et J. B. FRECHETTE, Libraires.—PRIX 3s. chaque Exemplaire.—Il sera fait une réduction pour les Collèges ou autres institutions qui en achèteraient un assez grand nombre.

Montréal, Janvier, 1846.

STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire.